Effacements de consommation

Commission Accès aux Marchés

18/10/2019

Agenda

1. **Résultats de l'appel d'offres effacements pour 2020**

2. **Indicateurs de fiabilité**
   a. Contexte
   b. Mécanisme d'Ajustement
   c. NEBEF
   d. Tests d'activation AOE
   e. Suites

Résultats de l’appel d’offres effacement pour 2020

Un appel d'offres remanié par rapport aux deux précédents



- **Deux nouveautés au sein du cadre réglementaire de soutien**
  - **les effacements « gris »**, c'est-à-dire appuyés sur des groupes électrogènes diesels, **ne sont plus éligibles** à l'appel d'offres.
  - **les niveaux de prix plafond** s'appliquant au critère d'interclassement **ont été rendus publics** auprès des candidats, à la demande de la DGEC et de la CRE

- **Des évolutions opérationnelles issues de la concertation et des REX 2018 et 2019**



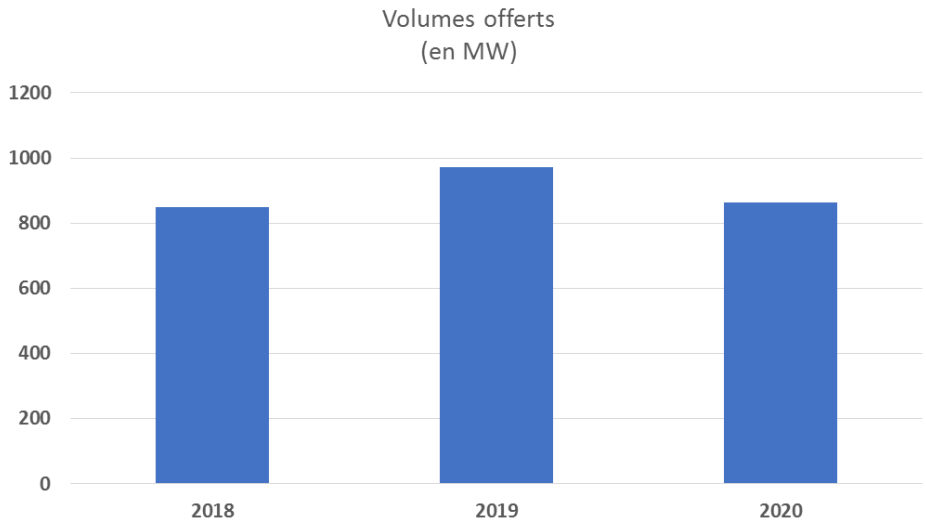
Simplification et allègement des prérequis techniques	→	**Pour faciliter la participation à l'appel d'offres effacement**
Introduction d'un nouveau mode de validation des engagements articulée avec le mécanisme de capacité	→	**Pour limiter l'empilement de contraintes opérationnelles cumulatives liées à chaque mécanisme**
Ajustement du régime de pénalisation et de tests	→	**Pour poursuivre l'objectif de fiabilité de la filière effacement et le refléter de manière plus efficace dans l'AOE**

Une participation stable sur les 3 appels d'offres

863 MW offerts
(-11 % par rapport à 2019)

10 candidats

35 offres déposées

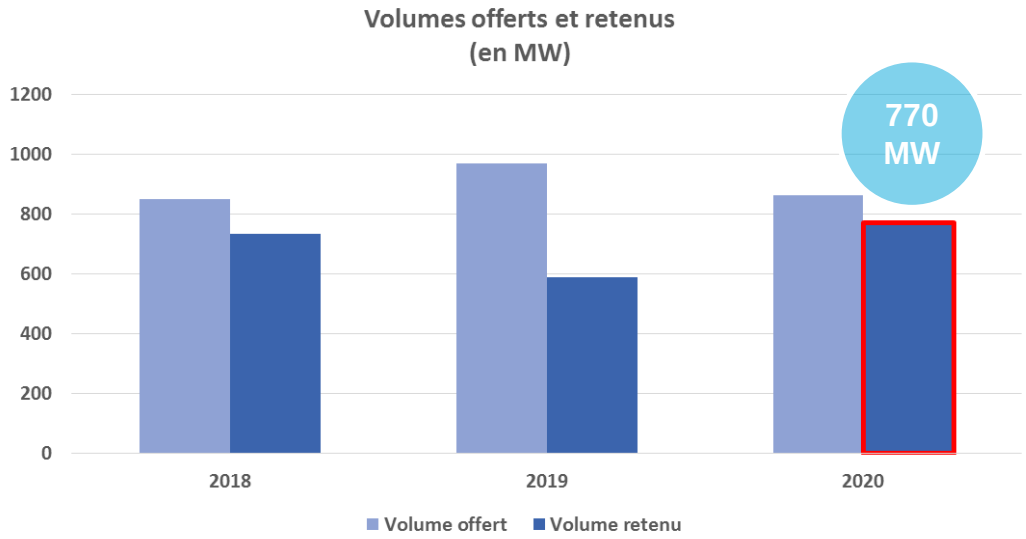


→ **Stabilité en volume**
→ **Mais les effacements « gris »**, c'est-à-dire appuyés sur des groupes électrogènes diesels, **n'étaient plus éligibles** à l'appel d'offres

770 MW d'effacements lauréats : un volume en hausse de 31 %

10 lauréats pour 2020

ACTILITY ENERGY
AGREGIO
ALPIQ ENERGIE FRANCE
CENTRICA BSFR
ENERDIGIT
ENERGY POOL DEVELOPPEMENT
ENGIE
EQINOV
SMART GRID ENERGY
TOTAL FLEX



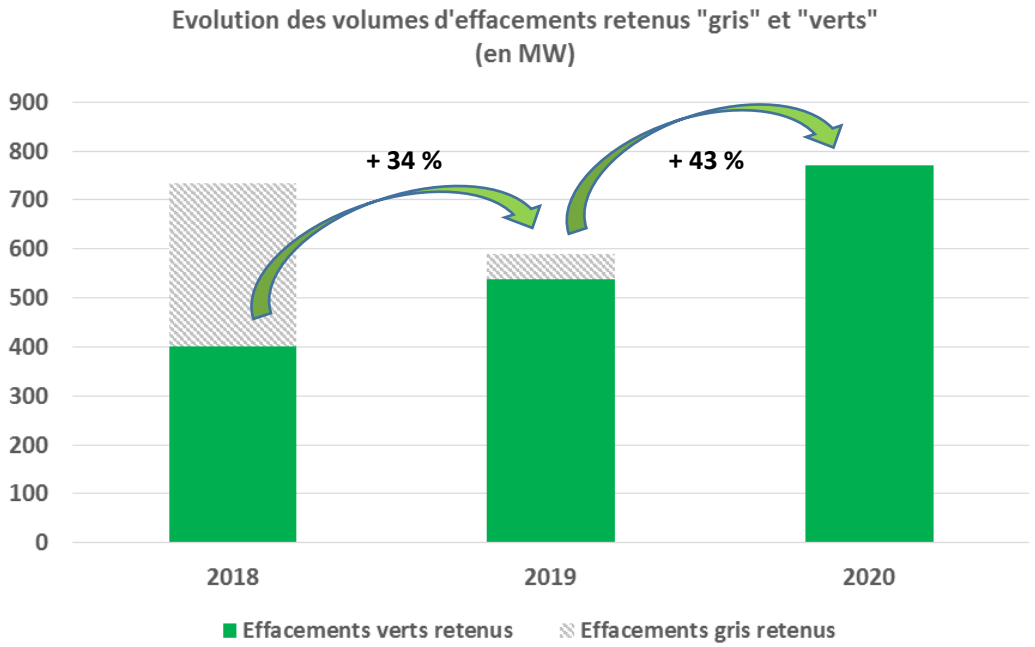
→ La publication des **prix plafonds** s'appliquant aux critères d'interclassement a permis d'**accroître la visibilité des acteurs** sur les mesures d'encadrement de l'appel d'offres.

→ Toutefois, **les autres règles applicables (prévues par la décision de la Commission européenne)** ont conduit à **exclure** des offres dont les prix étaient pourtant inférieurs aux plafonds.

Les effacements « verts » sont en croissance continue

La hausse des volumes retenus est d'autant plus notable que les effacements « gris » (diesels) ne sont plus autorisés à candidater.

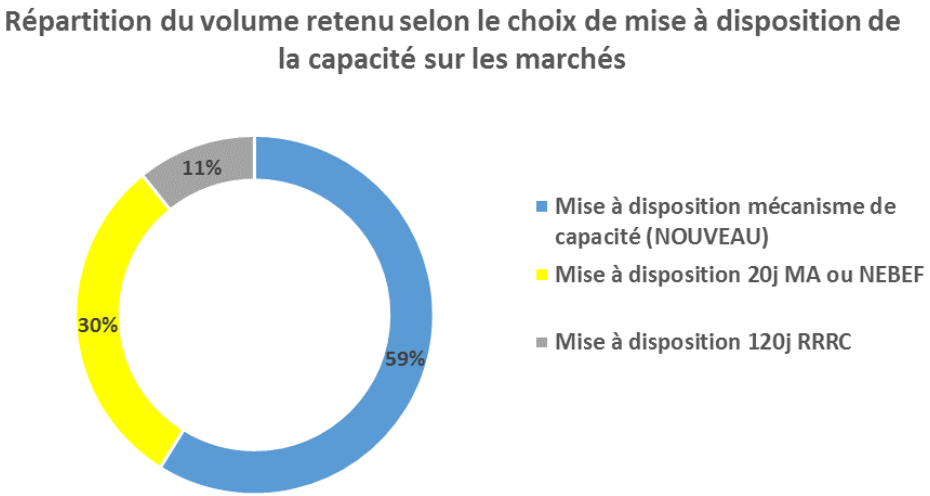
→ Pour la 1ère fois, les effacements lauréats sont 100 % « verts »



+ 34 % entre 2018 et 2019
+ 43 % entre 2019 et 2020

En deux années, le volume d'effacements « verts » a doublé au sein de l'appel d'offres

Les nouvelles modalités simplifiées de participation largement utilisées



→ La nouvelle option de participation (validation de l'engagement AOE via le **mécanisme de capacité**) a été **privilégiée par une majorité d'offres (59% du volume)**, essentiellement en substitution de l'option 20 jours

L'appel d'offres joue son rôle de soutien au développement de la filière des effacements « verts »

→ L'application progressive d'un malus aux effacements gris, puis leur exclusion complète, ont permis de **recentrer le soutien de l'Etat sur les effacements présentant la meilleure valeur environnementale**

→ Les effacements non retenus ou non éligibles restent éligibles aux mécanismes de marché et peuvent continuer à y valoriser le service rendu au système électrique.

→ **L'addition des différents segments désormais indépendants permet d'affiner l'état des lieux de la filière effacement en France**



Une enveloppe de rémunération encore provisoire, limitée par les règles et plafonds imposés par la Commission européenne

Précision : Les montants présentés ici constituent des estimations provisoires, non définitives car le PREC (Prix de Référence des Ecarts en Capacité) ne sera connu que le 12/12/2019, à l'issue de la dernière enchère EPEX en 2019. *Les valeurs présentées se basent sur le PRM 2019 (17 365 €/MW), utilisé pour AOE 2019.*

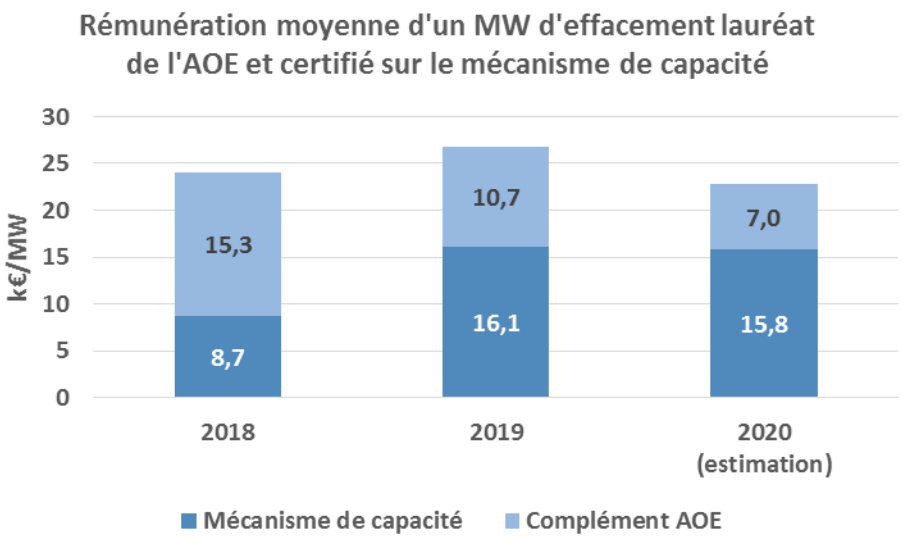
Pour mémoire, conformément à la Décision de la Commission européenne, la rémunération issue de l'AOE est construite comme un **complément de la rémunération** issue du mécanisme de capacité (et pour certaines offres, un complément de la rémunération perçue sur le marché des réserves rapide et complémentaire), dans la limite du prix de clearing de l'appel d'offres.

→ **Effet de « vases communicants » avec le mécanisme de capacité**

Les autres règles applicables prévues par la décision de la Commission européenne ont conduit à exclure des offres dont les prix étaient pourtant inférieurs au plafond

→ **Rémunération capée par le prix de clearing**

La rémunération moyenne se contracte légèrement par rapport à l'AOE 2019



En moyenne, tous types d'effacements confondus, la rémunération d'un MW d'effacement lauréat de l'AOE :

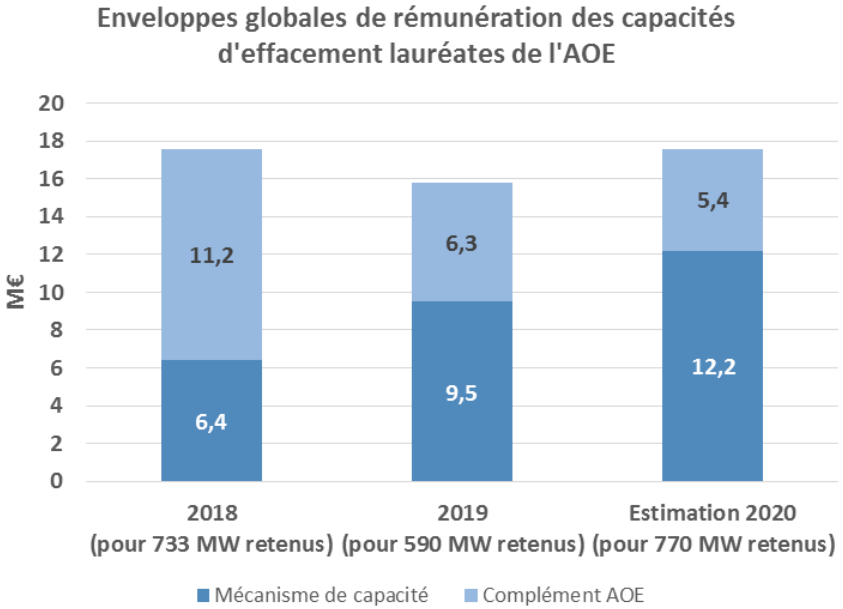
→ est relativement stable depuis 2018

→ présente une légère baisse par rapport à 2019, principalement due à un prix de clearing de l'AOE inférieur à ceux des années précédentes, ce qui contracte le niveau moyen de prime AOE perçue par les lauréats

En moyenne, la rémunération d'un MW d'effacement certifié et lauréat de l'AOE 2020 est de l'ordre de 23 k€/MW/an.

Rappel : Les montants présentés ici constituent des estimations provisoires, non définitives

La rémunération globale est stable par rapport à 2018



En structure, on retrouve les deux effets (vases communicants et prix de clearing) :

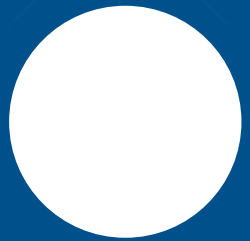
- la rémunération issue du mécanisme de capacité étant en croissance depuis 2018, par construction, l'enveloppe AOE diminue de manière quasi-proportionnelle. *(A noter qu'en 2019, le volume retenu était plus faible qu'en 2018 et 2020, ce qui explique que l'enveloppe globale 2019 était légèrement inférieure.)*
- l'enveloppe du complément de rémunération AOE pour 2020 qui devrait être octroyée aux lauréats est **estimée à environ 5,4 M€.**

Au global, la rémunération cumulée (mécanisme de capacité + prime AOE) est relativement proche de celle des années précédentes.

Rappel : Les montants présentés ici constituent des estimations provisoires, non définitives



Indicateurs de fiabilité



Contexte

Fiabilité des effacements : de quoi parle-t-on ?

- **Sous le terme « fiabilité », plusieurs notions aux enjeux distincts :**
  - La fiabilité « à l'activation »

    Quel écart (espérance, incertitude) entre la puissance offerte/demandée et puissance réellement activée ?
  - La disponibilité effective des capacités qui valorisent leur disponibilité

    Les capacités contractualisées (AOE, RR/RC, Mécanisme de capacité) sont elles réellement disponibles à hauteur (en espérance) des engagements pris ?

- **Pourquoi un suivi de la fiabilité des effacements ?**
  - Comme pour toutes les filières, la fiabilité des engagements et des réponses aux demandes d'activation représente **un enjeu pour le système électrique :**
    - *Contribution des effacements à la sécurité d'approvisionnement (hyp. Bilan prévisionnel)*
    - *Sûreté de l'exploitation temps réel du système électrique (notamment équilibrage)*
  - **Une forte attente exprimée par l'ensemble des acteurs** pour un diagnostic sur la fiabilité de la filière

Quelles situations / aléas souhaite-t-on identifier et éviter ?

Plusieurs situations de non-conformité peuvent être détectées par les contrôles et modalités de suivi de la performance :

Surestimation du volume contractualisé	Capacités inexistantes (« fantômes »)	Capacités imprécises à l'activation
Contrôle annuel du respect des engagements	**Tests d'activation (yc suivi du refus d'ordre)**	**Suivi de la défaillance à l'activation**

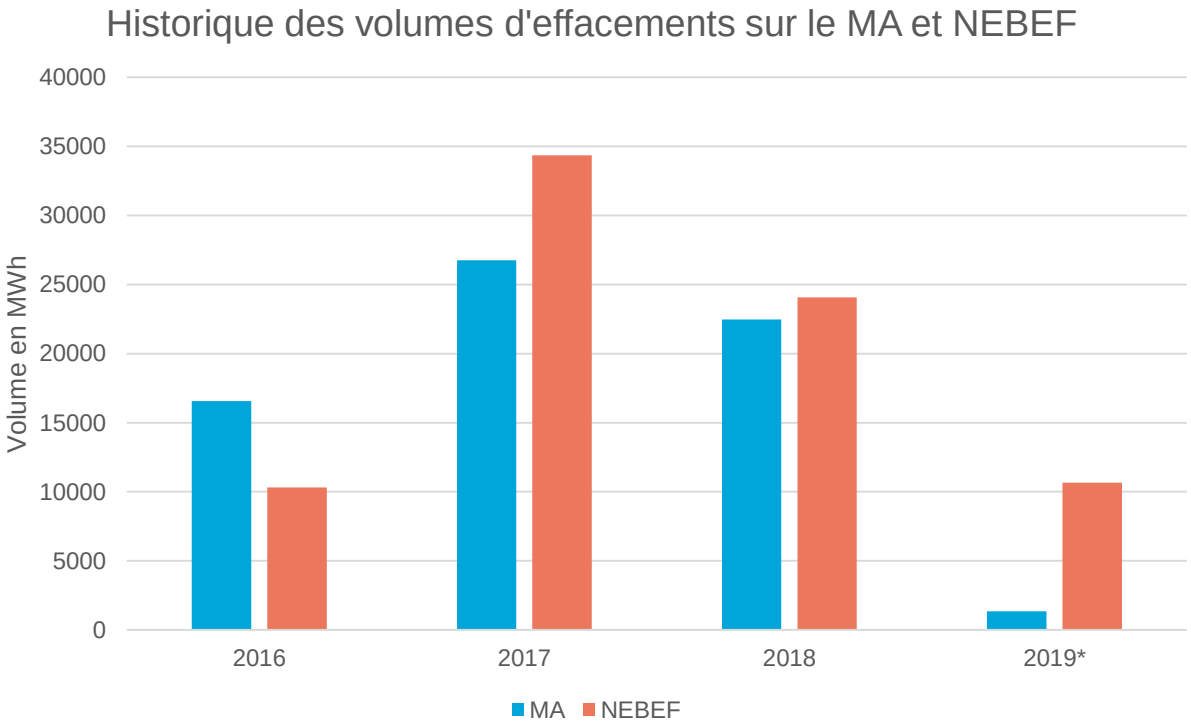
Certaines de ces situations relèvent d'un comportement non souhaitable de la part des acteurs concernés, voire frauduleux.
→ **Le suivi permet de révéler ces comportements.**

D'autres situations ne présentent pas de caractère volontaire mais doivent être évitées.
→ **Des améliorations peuvent probablement être obtenues par « effet d'apprentissage » de ces capacités, via leur participation régulière aux mécanismes de marché et un suivi et un retour régulier auprès des acteurs.**

Les effacements : où en est-on?

- **Des volumes comparables sur le MA et sur NEBEF**

- **La plupart des effacements ont une valeur capacitaire / assurantielle, ils sont activés les jours de forte tension. Leur fiabilité en est d'autant plus nécessaire.**

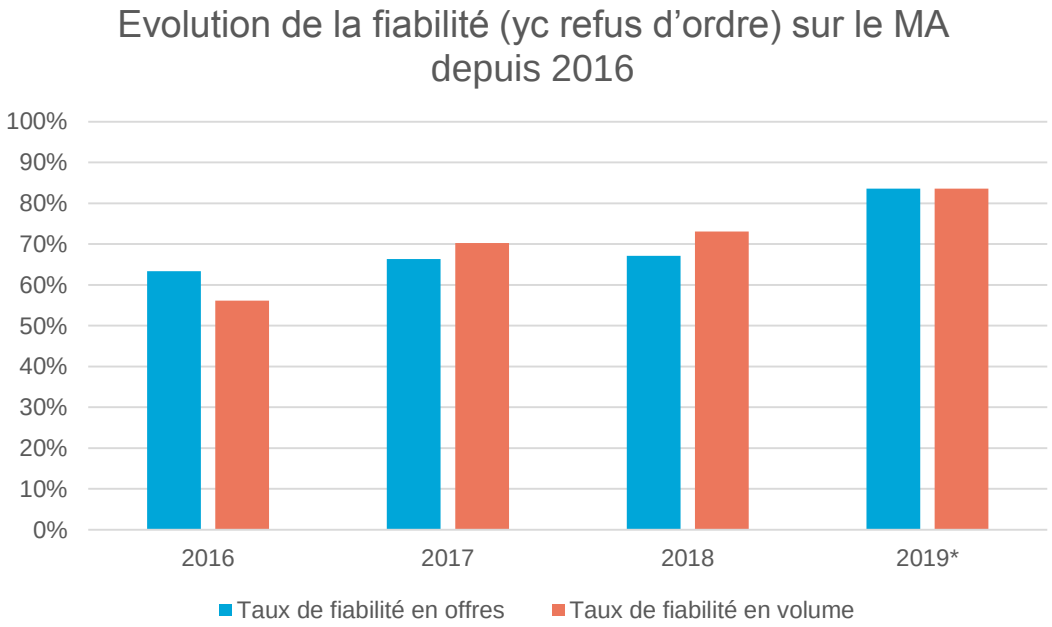


**données du 1er janvier au 31 août 2019*

2.2

Mécanisme d’ajustement

Evolution de la fiabilité ces dernières années sur le MA



**données du 1er janvier au 31 août 2019*

→ **Evolution du taux de fiabilité semble encourageante sur début 2019**

→ **Cette tendance doit être confirmée dans les prochains mois**

Nota : les taux ici présentés sont : volume réalisé / volume demandé à l'activation (donc prennent en compte les offres et les volumes refusés à l'activation, contrairement aux chiffres présentés en juillet 2018)

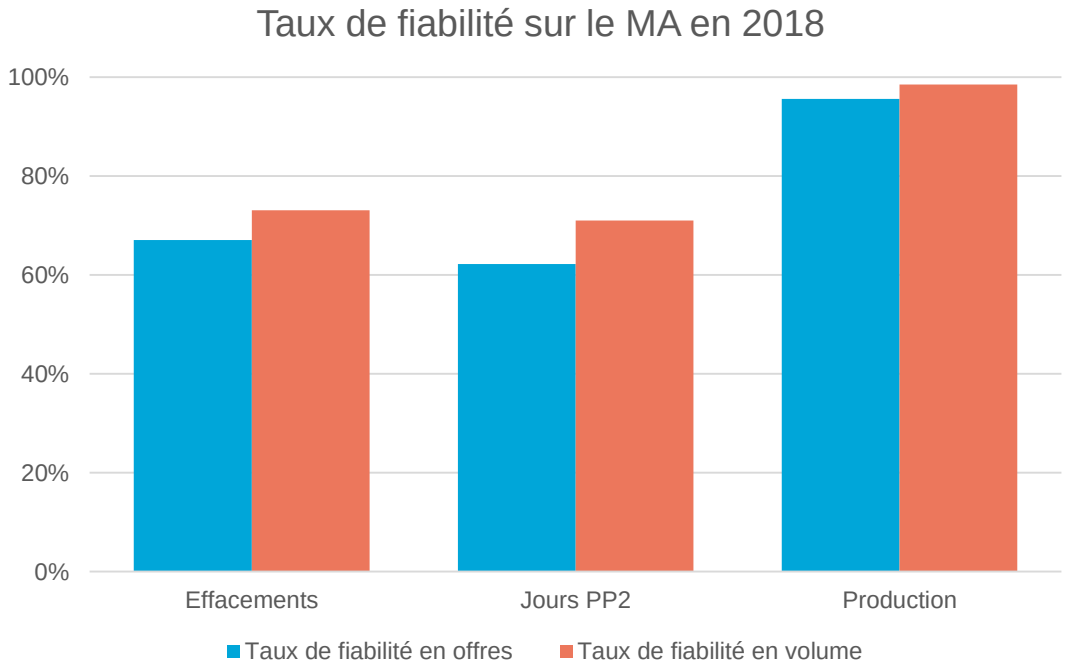
Focus sur l'année 2018

Pas d'incidence positive sur le taux de fiabilité sur les jours PP2

→ **La fiabilité de la filière effacement reste bien moindre que celle de la production** ; ce résultat est représentatif : il porte sur 426 offres d'effacements activées en 2018

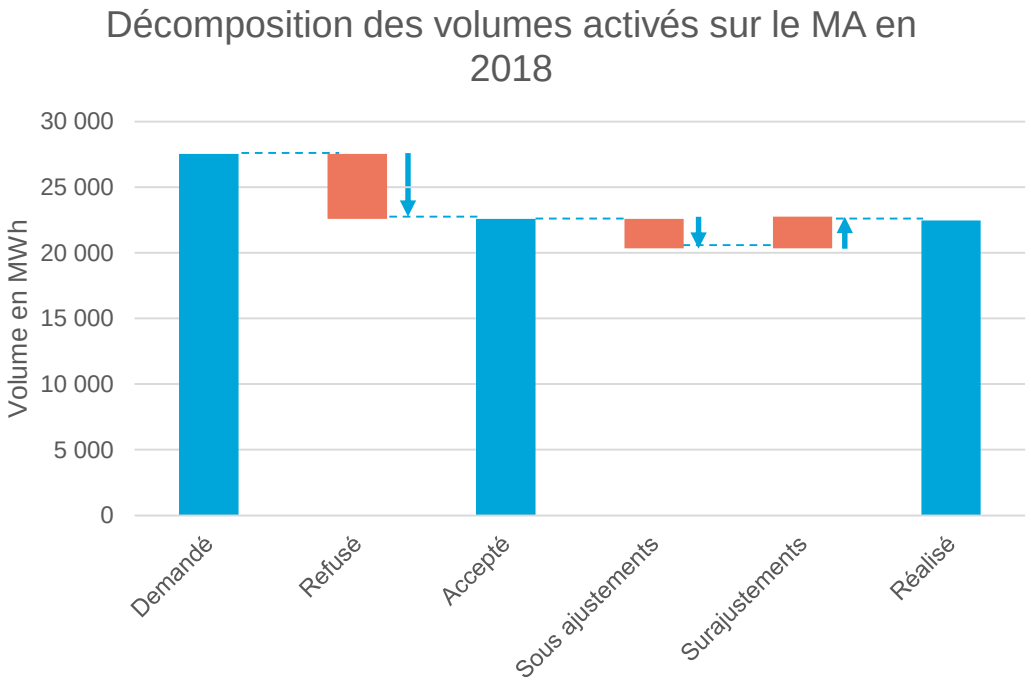
→ **38% des offres ne sont pas fiables sur les jours PP2**

→ ***Sur les journées les plus tendues pour le système électrique, le taux de fiabilité n'est pas meilleur, malgré l'incitation économique***



Des activations demandées à la réalisation

Les effacements ne sont pas « précis », cela participe au déséquilibre du système

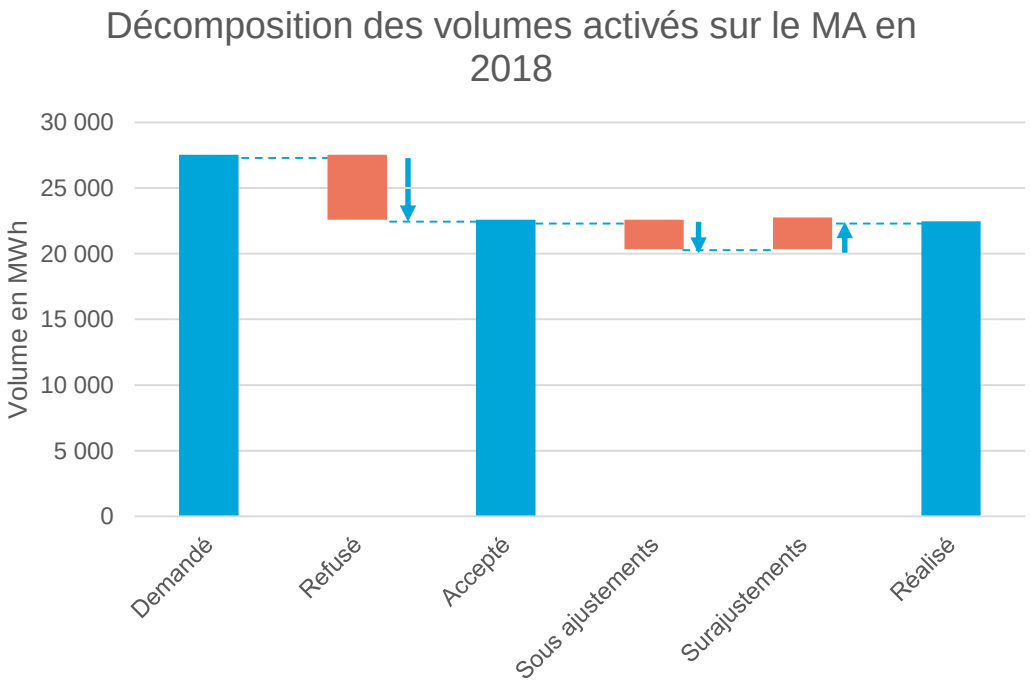


→ Un volume refusé au total sur 2018 qui reste significatif : 18 %

→ Ensuite, au global, les volumes de surajustements de certaines offres compensent les sous-ajustements d'autres offres

- **Le diagnostic des effacements sur le MA traduit donc :**
  1. **Un optimisme sur la puissance/l'énergie effectivement effaçable (biais de 18%)**
  2. **Une imprécision dans le pilotage**

Une évolution prochaine de la valorisation des écarts d'ajustement

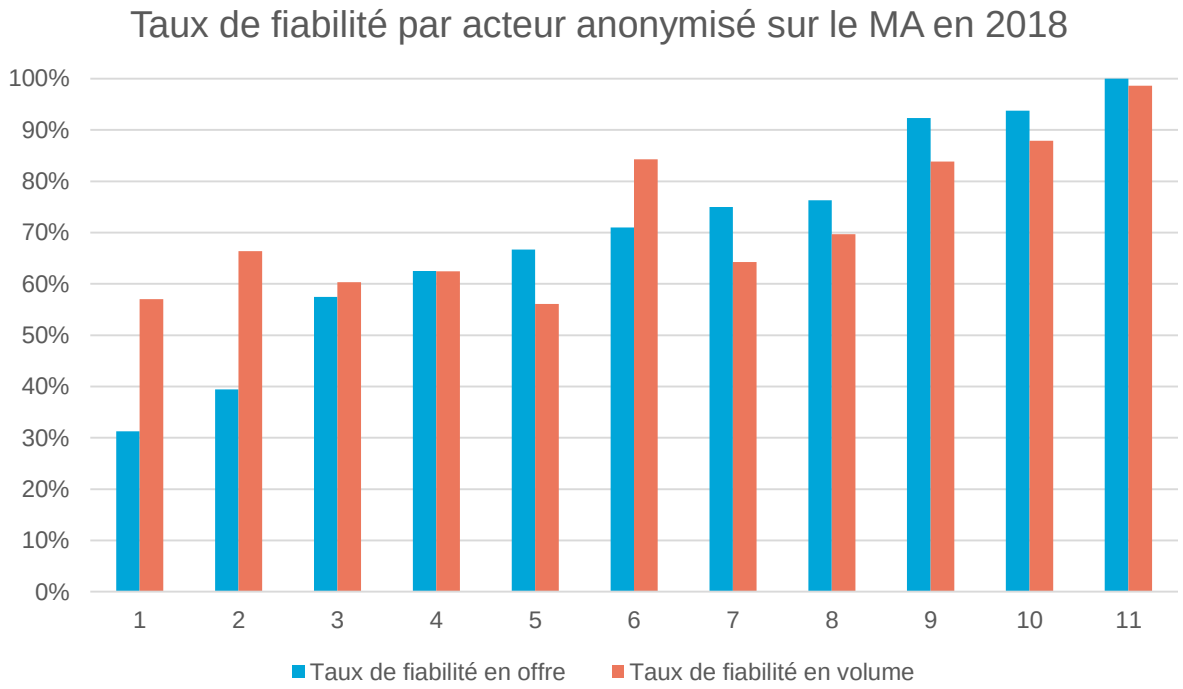


A partir de la date T des règles RE MA v9:

- **Les ajustements sont rémunérés au volume accepté** ***(auj. au réalisé)***
- **les écarts d'ajustement seront valorisés au PREa (=PMP)** ***(auj. seuls les surajustements sont rémunérés, au prix d'offre)***
- **les surajustements au-delà de 20% seront pénalisés**

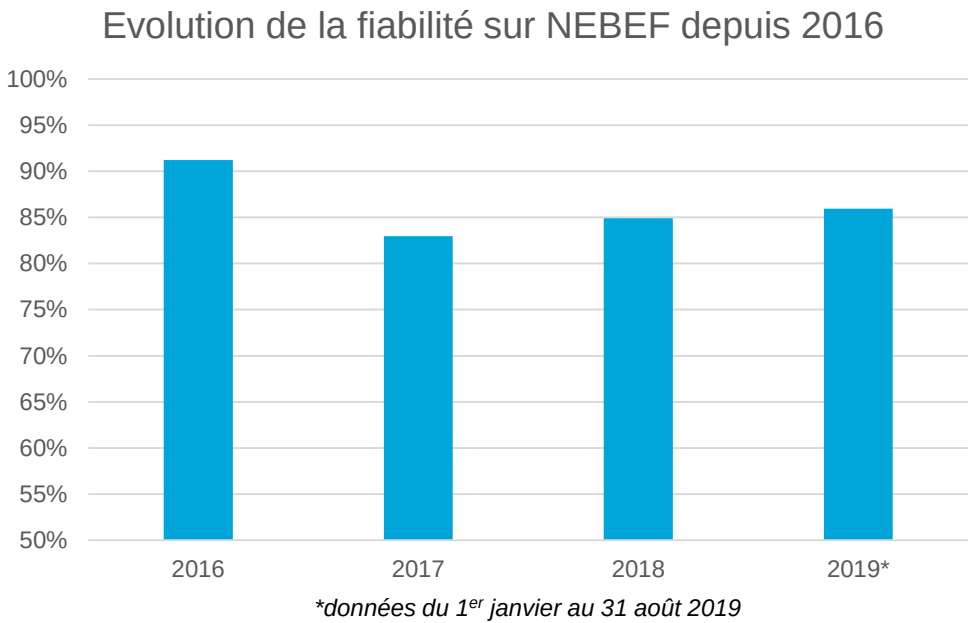
Une forte disparité entre les acteurs

- Des taux de fiabilité moyens par acteurs qui **varient entre 31% et près de 100%** sur l'année 2018
- *Précaution sur la représentativité : pour certains acteurs, le nombre d'activations est limité*



2.3 NEBEF

Evolution de la fiabilité ces dernières années sur NEBEF



*données du 1er janvier au 31 août 2019

- **Un taux de fiabilité qui atteint 86% sur la première moitié de l'année 2019**
- **Une très légère progression de la fiabilité sur le mécanisme NEBEF depuis 2017**
- **L'analyse plus fine par mois ne montre aucune corrélation entre fiabilité et saisonnalité**

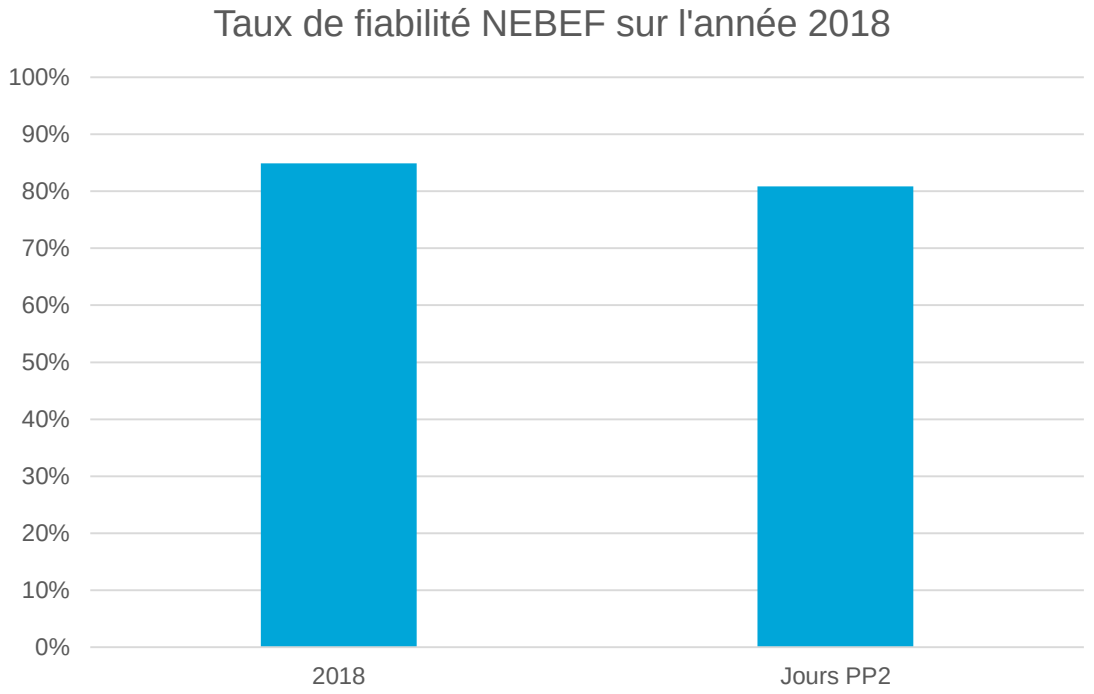
Focus sur l'année 2018

Pas d'incidence positive sur le taux de fiabilité sur les jours PP2

→ **28 % des volumes réalisés sur les jours PP2 n'étaient pas ceux initialement programmés**

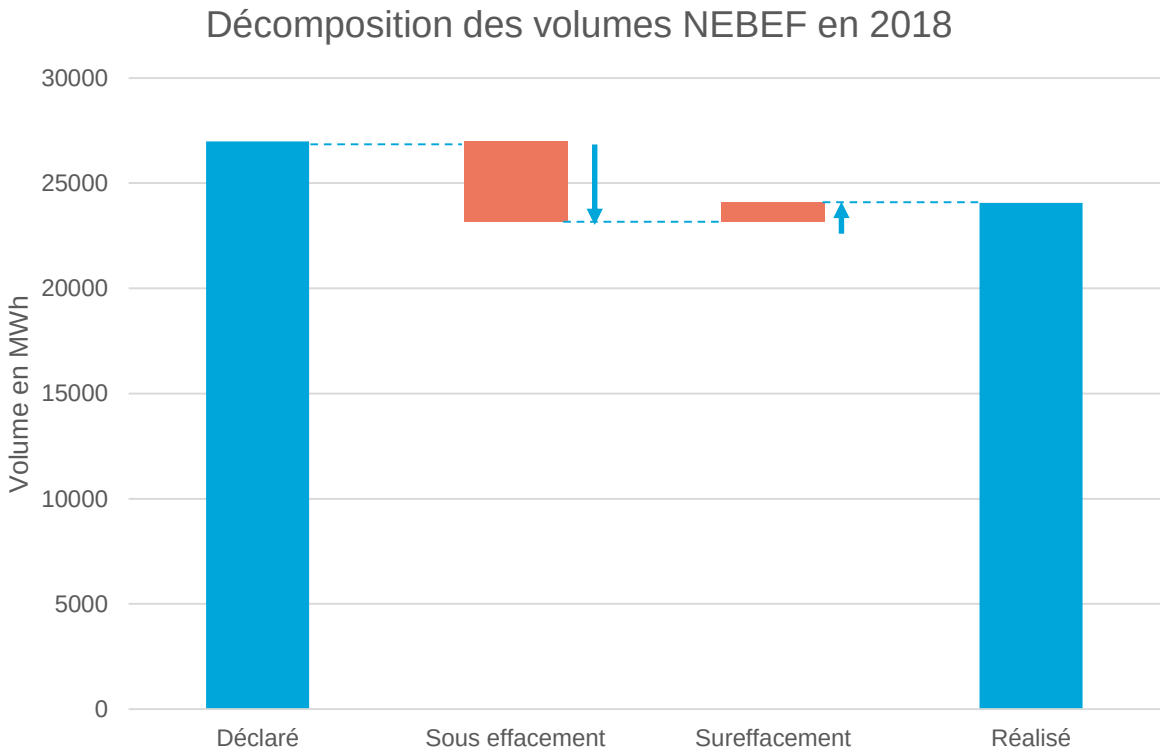
→ ***Sur les journées les plus tendues pour le système électrique, le taux de fiabilité n'est pas meilleur, malgré l'incitation économique***

Nota : le taux intègre *de la même façon les* ***écarts positifs et négatifs***



Du déclaré au réalisé

Les effacements ne sont pas « précis », cela participe au déséquilibre du système



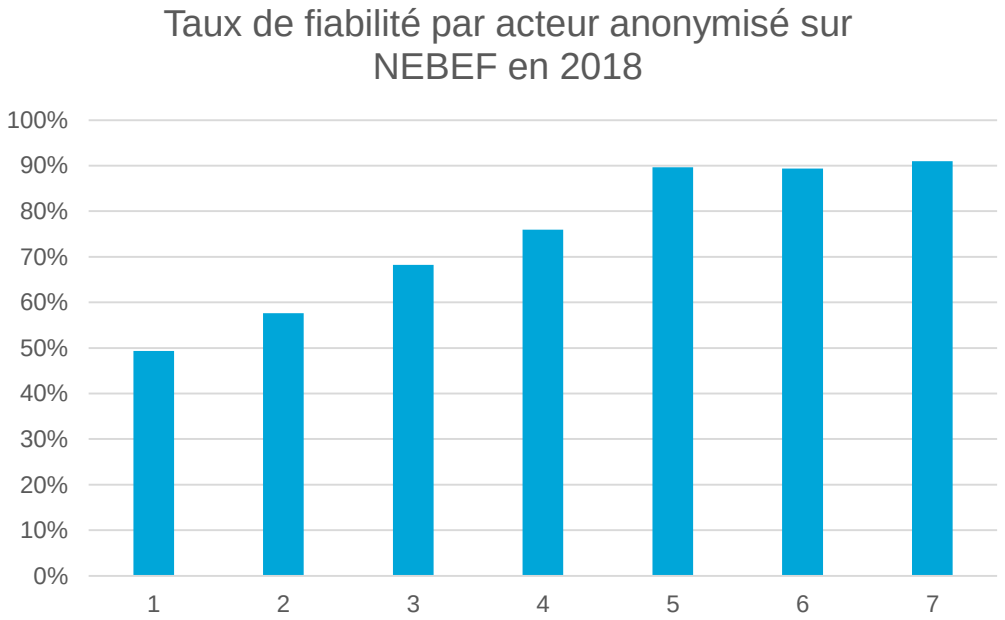
→ **Des volumes réalisés généralement inférieurs aux volumes déclarés, bien que les effacements sur NEBEF soient anticipés, et au choix de l'acteur**

Une forte disparité entre les acteurs

→ Des taux de fiabilité moyens par acteurs qui **varient entre 49% et 91%** sur l'année 2018

→ **Généralement, le taux de fiabilité individuel d'un acteur donné est similaire sur NEBEF et sur le mécanisme d'ajustement**

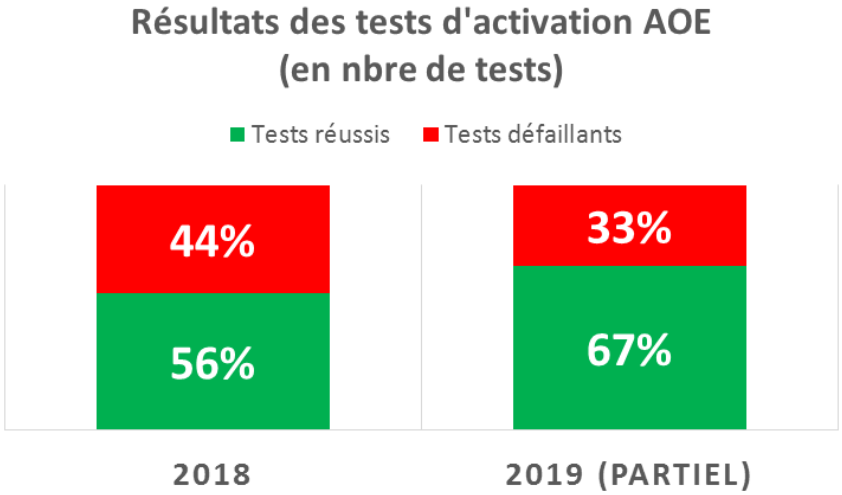
➢ *Précaution sur la représentativité : pour certains acteurs, le nombre de programmes d'effacements déclarés est limité*



2.4

Tests d’activation

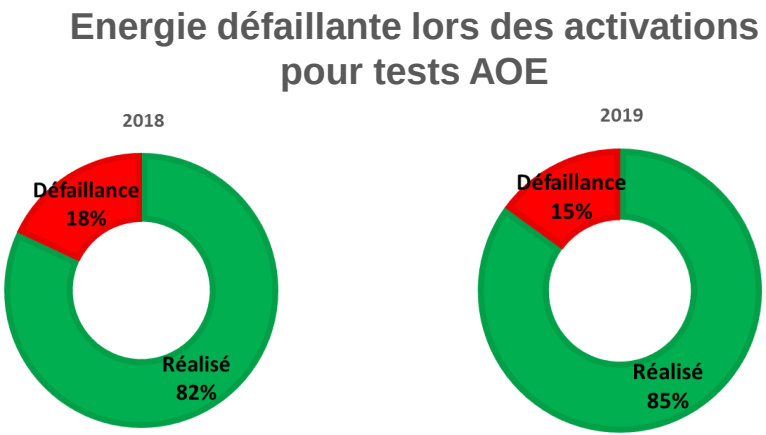
Les résultats des tests d'activation AOE restent peu satisfaisants



→ **44 % des tests AOE** réalisés en 2018 sont défaillants (au sens de l'AOE)

→ Pour 2019, la tendance reste à infléchir

L'énergie « défaillante » est de l'ordre de 18 %



→ Sur l'ensemble des tests défaillants, **l'énergie « manquante » représente 18 % de l'énergie qui était attendue (15 % en 2019)**

→ Des disparités selon les acteurs :

→ entre 2% et 43 % en 2018

→ jusqu'à 61 % en 2019

- Au global sur tous les tests effectués, on constate le même **effet de compensation des défaillances** des uns, par les surajustements des autres.

→ En énergie sur tous les tests, le volume réalisé représente 114 % du volume demandé (167 % en 2019)

2.5

Et la suite?

Conclusions sur ce diagnostic

- **La fiabilité des effacements : un enjeu pour la sécurité d'approvisionnement, l'exploitation du système et le développement de la filière**

- Une tendance de la filière effacement à **surévaluer sa capacité d'effacement**

  Deux illustrations :

  - Refus à l'activation : 18 % de l'énergie proposée est annulée par l'acteur au moment de l'activation
  - Sur les tests d'activation AOE, une défaillance des activations qui porte sur 18% de l'énergie: 18% de la puissance/énergie demandée n'est pas effectivement effacée

- **Un état des lieux sur le risque de capacités « fantômes » à consolider,** donc poursuite des tests sur tous les mécanismes concernés, et suivi des refus d'ordre MA

Conclusions sur ce diagnostic

- **Un manque de précision lors des activations :** 10% de l'énergie activée n'est pas réalisée au niveau individuel

- **Une absence d'effet positif du signalement des jours de plus forte tension**

- **Une forte hétérogénéité de la fiabilité entre les acteurs**

La fiabilité est enjeu pour RTE, mais aussi pour l'ensemble des parties prenantes de la filière
Un travail collectif est donc à poursuivre ensemble

Un suivi régulier de ces indicateurs et des échanges bilatéraux

Proposition RTE :



- **Poursuite et renforcement des tests**
- **Suivi régulier** pour voir l'évolution dans le temps et évaluer l'impact des mesures mises en œuvre pour améliorer la fiabilité
- **Possibilité d'obtenir ces indicateurs par acteur** via votre Conseiller de Relation Client, une fois par an, après l'année révolue
- A la cible, déclinaison selon les engagements capacitaires